

**PROCES VERBAL  
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE  
DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

**VISITE PERIODIQUE**

Les membres de la Commission Communale de MONTIGNY-LES-CORMEILLES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public se sont réunis en séance plénière sur site le 16 juin 2016 afin de donner un avis sur la poursuite de l'activité du bâtiment suivant :

**FOYER LE GRAND CEDRE – BATIMENT D – SALLE DE JEUX ET DE MUSIQUE**

Situé à :

**14-16 rue de Verdun  
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

Classement :

**Type R - 5ème catégorie**

**Membres de la commission présents :**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| - M. SAINT-AUBIN     | Adjoint au maire de MONTIGNY-LES-CORMEILLES             |
| - M. FANDI           | Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES                       |
| - M. LACOMBE         | Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) |
| - Lieutenant COLLOMP | Représentant le Commandant du Groupement n° 2           |

**Assistaient à la réunion:**

- |                      |  |
|----------------------|--|
| - Mme BRETON         | Directrice du foyer le Grand Cèdre                         |
| - M BARUSSAUD        | Responsable technique                                      |
| - M. BENDKOWSKI      | Responsable immobilier HAARP                               |
| - Lieutenant LACROIX | Centre d'Incendie et de Secours de Montigny-lès-Cormeilles |

Avis de la Commission Communale de Sécurité sur l'ouverture de l'établissement :

## AVIS FAVORABLE

### I. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Installations électriques : organisme agréé	03 septembre 2015
Chauffage :	électrique
Extincteurs :	27 mai 2016
Alarme de type 4 :	22 janvier 2016
Eclairage de sécurité :	12 mai 2016
Blocs secours :	03 septembre 2015
Registre de sécurité :	présent et tenu à jour

### II. OBSERVATIONS

Au cours de la visite, un essai d'alarme de type 4 a été réalisé et s'est révélé concluant.

A l'issue de la visite, aucune prescription n'a été formulée.

### III. AVIS

Les membres de la commission ont émis, à l'unanimité, un avis FAVORABLE à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Marcel SAINT AUBIN  
  
Président de la Commission

